

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il est prévu que ce document stratégique soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.

De nombreuses contraintes vont peser sur les finances de la Région en 2026 notamment la contribution au redressement des comptes publics. Afin de garantir la soutenabilité financière à moyen terme de la Région, une révision du Plan pluriannuel d'investissement est programmée sur le 1er semestre avec une présentation à l'Assemblée plénière de juin 2026.

La déclinaison opérationnelle 2026 du plan de mandat est toujours établie selon les 3 axes thématiques du projet de mandat (Économie, emploi, formation ; Transitions écologique, énergétique, numérique ; Fraternité, vivre ensemble, avec un complément sur les ressources) et a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires.

---

## **Avis du CESER**

### **AXE I : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **I.1 STRATÉGIE, ÉCONOMIE, EMPLOI**

##### **Priorité 01 – Gouvernance et stratégie, la Région donne le cap**

###### **Conférence économique régionale annuelle**

Le CESER salue l'organisation annuelle d'une conférence économique régionale. Celle-ci réunit l'ensemble de l'écosystème sur une thématique particulière et donne lieu à des échanges sur la mise en œuvre du SRDEII.

###### **Au confluent du SRDEII et du SRADDET, orienter la consommation foncière limitée par le ZAN vers l'industrie**

Le CESER est favorable à cette orientation. Sur ce sujet, il rappelle que la Région doit impulser une stratégie globale, même si les EPCI disposent des compétences en matière de gestion, d'aménagement et de commercialisation du foncier économique.

###### **Mise en œuvre du programme de réindustrialisation industrielle Territoires d'industrie – Phase II 2023-2027**

Le CESER souhaiterait avoir une évaluation globale du dispositif, afin d'en mesurer l'impact.

##### **Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières**

Le CESER prend acte des démarches de diversification proposées dans cette déclinaison 2026 du plan de mandat, notamment le soutien à de nouvelles filières.

###### **Feuille de route Défense**

La mise en place d'une feuille de route "Économie de Défense" rejoint la préconisation formulée par le CESER dans son avis de 2025 sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Conventions de partenariat : Défense" : "La Région pourrait mettre en place une feuille de route dédiée à la défense, comme elle l'a fait pour d'autres secteurs stratégiques".

Le CESER soutient cette initiative. La région ne doit pas passer à côté du marché de la défense, en raison de ses compétences industrielles, en particulier dans le domaine des microtechniques.

Le budget dédié à cette feuille de route devra être prioritairement fléchi en direction des PME souhaitant répondre aux appels à projet des donneurs et donneuses d'ordre du secteur. Le CESER apprécie par ailleurs d'être associé par le Conseil régional aux réunions de concertation préalables à la rédaction de la feuille de route.

### **Feuille de route Hydrogène**

Le CESER soutient l'action du Conseil régional en la matière.

Il convient de conforter l'avance de la région sur cette filière, tout en étant attentif à la stratégie nationale, qui demeure encore peu claire.

Le projet d'envergure régionale "École de l'Hydrogène", lauréat en 2025 de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et Métiers d'Avenir", est également à soutenir. Il constitue un élément différenciant pour la Bourgogne-Franche-Comté.

### **Filière Biothérapies / bioproduction**

Il s'agit d'une filière également très importante et novatrice pour la région.

L'environnement (2CHU très performants, Centre Georges-François Leclerc, de nombreuses start-ups dans le domaine de la santé, ainsi qu'une capacité d'accueil importante) est particulièrement favorable pour l'implantation d'entreprises.

Sur ce sujet, nous rappelons les observations et préconisations formulées dans notre avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Adoption de la feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028" (octobre 2024) :

- "Parmi les objectifs de la feuille de route, outre l'organisation essentielle de la filière, nous relevons la mobilisation de fonds publics et privés. Compte tenu des investissements conséquents à réaliser, des partenariats entre les deux secteurs doivent en effet être développés, pour maximiser les ressources et les compétences disponibles, et encourager l'innovation collaborative."
- "Concernant le soutien aux start-ups, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement renforcé, en particulier en matière de financement et de mentorat, afin de favoriser leur croissance et leur intégration dans l'écosystème régional."
- "Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs précis pour mesurer la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de nouveaux biomédicaments."

### **Priorité 05 - Économie sociale et solidaire : du sens et des valeurs**

#### **Générateur BFC**

Le CESER relève l'importance accordée à ce dispositif dans ce rapport.

Le Générateur BFC est inscrit dans le CPER 2021-2027. Copiloté notamment par la Région (principal financeur), l'ADEME et la Banque des Territoires, il vise à proposer de l'ingénierie de projet aux EPCI volontaires, afin d'analyser la faisabilité économique de projets répondant aux besoins du territoire.

Il serait intéressant d'avoir une vision plus claire de la stratégie poursuivie par ce dispositif. Quels impacts pour les acteurs du territoire ?

### **1.3. TOURISME**

Le CESER salue la réactivation du dispositif en faveur du tourisme social et solidaire. Au-delà, il rappelle l'importance de la transmission de l'hôtellerie en milieu rural.

### **1.4. ATTRACTIVITÉ**

Dans un contexte de perte de population, la question de l'attractivité résidentielle est aussi importante que celle de l'attractivité économique et touristique. Le CESER préconise d'accentuer encore les actions menées par le Conseil régional.

#### **Remarque**

Le CESER note que la filière nucléaire n'est pas mentionnée dans ce rapport, alors que ce secteur est ciblé comme piste de diversification possible dans la Feuille de route Automobile 2025-2028 : "La mise à jour des objectifs de la Région pour la période 2025-2028 vise à poursuivre l'accompagnement, dans un contexte de mutations profondes, de la filière automobile afin de préserver l'emploi et les compétences industrielles sur le territoire régional. Les perspectives de diversification sur les secteurs industriels qui ont besoin de compétences, comme les énergies (hydrogène, nucléaire) ou la défense, constituent des défis pour accompagner l'enjeu de réindustrialisation."

## **1.8. ÉDUCATION**

Il est annoncé que le Conseil régional délibèrera en juin 2026 sur la tarification des repas et de l'hébergement dans les lycées applicable dès la rentrée 2026. Le CESER réitère encore une fois son souhait d'être saisi à cette occasion afin de produire un avis sur ce futur rapport.

Le CESER regrette que ne soit pas annoncé, dans cette déclinaison du plan de mandat, un bilan du transfert du dispositif EVEIL ("Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens") aux lycées, afin d'évaluer si les établissements ont effectivement pris le relais et permis l'émergence de nouveaux projets comme espéré par la Région. Pour rappel, ce dispositif soutenait des projets littéraires ou musicaux et des initiatives liées à la citoyenneté, à la lutte contre les discriminations, au respect de l'environnement, à la solidarité, au devoir de mémoire...

Concernant l'action 30-2 du plan de mandat<sup>1</sup>, le CESER préconise de l'actualiser en affichant un soutien à l'électrification des usages en remplacement des énergies fossiles.

## **1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Comme en 2025, le CESER souhaiterait que d'autres actions que l'événement "Explore les métiers" soient mises en avant en matière de promotion des métiers et des formations. Même s'il s'agit d'une action emblématique et remarquable, elle ne concerne que 5 % environ de l'ensemble des élèves des lycées et collèges de la région. Il est important de valoriser et soutenir l'organisation d'événements de proximité pour ceux qui ne se déplaceront pas à Dijon pour participer à "Explore les métiers". Il serait par exemple intéressant de s'appuyer sur le réseau des Campus des Métiers et des Qualifications, même si la Région a suspendu son soutien financier.

Des actions faisant écho aux préconisations du CESER dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", mériteraient d'être valorisées, en particulier celles répondant au besoin d'accompagnement personnalisé de tous les publics en renforçant le contact humain, aspect fortement mis en avant dans le rapport. Le CESER doute que le déploiement d'un jeu pédagogique d'orientation réponde à cette attente.

Le CESER relève l'annonce de la mise en place du réseau des ambassadeurs et ambassadrices, déjà évoquée dans le BP 2025, et qu'il avait suggéré de valoriser dans cette déclinaison du plan de mandat. S'il fait sens que ces ambassadeurs et ambassadrices soient volontaires et bénévoles, pour assurer leur indépendance, les membres du CESER s'interrogent sur la capacité de la Région à mobiliser ces personnes sur la durée si les coûts induits (déplacements, repas) ne sont pas pris en charge.

## **1.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE**

Comme annoncé lors de l'adoption du nouveau Schéma enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) début 2025, les règlements d'intervention de la Région ont été révisés ou sont en cours de révision. Les évolutions récentes dans le domaine de l'ESR régional rendaient ces révisions nécessaires. Pour autant, le CESER invite la Région à se placer davantage dans une dynamique d'évolution des pratiques que de refonte profonde et totale de ses interventions. Cela permettra de fédérer les acteurs et actrices de l'ESR autour d'ambitions communes, en cohérence avec les moyens existants et les grands axes du Schéma.

Le CESER rappelle enfin sa préconisation sur les aides régionales aux structures étudiantes transmise à la Région lors de l'élaboration du schéma, et dont il n'est pas fait mention dans le rapport : "Le système des appels à projet généralisé par la Région n'est pas adapté au fonctionnement des structures étudiantes qui se renouvellent à chaque rentrée universitaire. Pour les projets qui ont vocation à s'ancrer dans la durée (épiceries solidaires, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, information sur les voies de formation et les métiers...), un principe de conventionnement avec les structures serait sans doute une méthode plus adaptée de soutien financier".

**(1)** "Investir dans les lycées : rendre les lycées économes en énergie - Viser en objectif majeur la sobriété énergétique dans le respect de la réglementation (loi ELAN) qui oblige la Région à atteindre dans les lycées, à l'horizon 2030, une consommation inférieure de 40% à celle de 2012"..

## **AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**

### **2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Concernant le volet énergie, le CESER soutient la structuration d'une démarche de formation des professionnel·les de la rénovation, via une feuille de route régionale définie d'ici fin d'année. Cette orientation constitue un levier indirect pour garantir au grand public une offre de professionnel·les qualifiés, capables d'assurer des travaux de rénovation énergétique de qualité.

### **2.7. NUMÉRIQUE**

Concernant le numérique, le CESER, en réflexion notamment sur les enjeux de cybersécurité et de centres de données, souhaite souligner le caractère stratégique de ces sujets pour les administrations publiques.

Le CESER rappelle que la gestion des données doit être appréciée au regard de leur niveau de sensibilité mais également des capacités financières, des compétences disponibles et des risques associés à long terme. À cet égard, le CESER s'interroge sur la réelle capacité de la Région à répondre à ces exigences et une nouvelle fois, sur la position qu'elle doit adopter en matière de gestion des données. L'ambition stratégique de la Région relative à la création d'un "nuage souverain régional" dont les objectifs initiaux portaient à juste titre sur la souveraineté, la sécurité et l'innovation, avait conduit le CESER à souligner l'importance de privilégier la mutualisation plutôt que le développement d'une solution "isolée"<sup>2</sup>. Le CESER considère qu'il est important d'en étudier le coût, tout en n'excluant pas d'examiner des partenariats avec d'autres collectivités ayant déjà développé des solutions.

Le CESER constate que cette ambition évolue vers une approche plus opérationnelle. Celle-ci se concentre désormais sur la définition d'une architecture adaptée aux capacités techniques existantes du territoire, sur la mutualisation des ressources et sur l'appropriation par les acteurs publics. Cette évolution traduit l'intégration d'un objectif stratégique supplémentaire, celui de la viabilité.

Enfin, ces réflexions s'inscrivent dans un cadre législatif en évolution. Des travaux parlementaires sont en cours autour d'une proposition de loi visant à sécuriser les marchés publics numériques avec notamment pour objectif d'étendre aux collectivités territoriales les exigences de protection des données sensibles prévues par la loi SREN<sup>3</sup>.

Cette évolution renforce la nécessité pour la Région d'anticiper ces potentielles futures obligations et d'intégrer "cette contrainte nationale" dans la définition de ses orientations en matière de "cloud".

### **2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

Concernant le volet mobilité, l'outil de covoiturage MOBIGO devrait faire l'objet d'une communication externe plus visible à l'occasion des événements organisés par la Région. Il serait également pertinent de valoriser les initiatives locales de covoiturage, en les associant, en particulier dans les territoires ruraux où l'éloignement des transports publics est plus prégnant. Enfin, le CESER soutient l'anticipation d'informer, avant la fin de l'année scolaire actuelle, des évolutions prévues pour la rentrée scolaire 2026-2027, concernant les critères d'accès au transport scolaire gratuit.

## **Axe 3 : FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE**

Au titre des priorités 2026 du plan mandat, le CESER souligne les nouveautés dans les domaines suivants :

- Santé : lancement de la démarche de mise en place d'une complémentaire santé régionale pour les habitant·es.
- Handicap : insertion de la thématique et de la priorité – adapter la communication régionale aux personnes handicapées.
- Vie associative : la feuille de route régionale intégrant des objectifs de simplification des règles et procédures pour les aides régionales aux associations.
- Égalités femmes-hommes : expérimentation de la budgétisation sensible par genre (BSG), et agir pour l'accès à leurs droits de toutes les femmes de BFC.

(2) Cf. observations sur les politiques publiques sur le numérique – Avis du CESER sur les OB 2026 : <https://www.calameo.com/read/003030380f75b9eae2052>

(3) Loi de 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique : cf. dispositions envisagées à l'article 31 de cette loi.

À l'heure où les conditions d'épanouissement de la jeunesse posent question au regard notamment de sa santé, son éducation et son insertion économique, et au moment où la Région entame le cycle 3 de sa démarche d'un dialogue structuré, le CESER insiste sur le fait que la jeunesse doit rester prioritaire.

S'il est souligné la priorité à la mobilité internationale des jeunes avec des bourses plus inclusives et adaptées, le CESER déplore l'absence des aides au permis de conduire des jeunes et au service civique.

Le CESER réaffirme l'importance de ces dispositifs et, concernant l'aide aux permis de conduire, préconise une refonte du dispositif avec une perspective de hausse de l'aide, sa baisse à hauteur de 300 € ayant impacté son attractivité.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

# Déclarations

## **Sylvain Comparot, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue cet avis sur la déclinaison 2026 du plan de mandat qui maintient un cap, dans un environnement contraint.

Nous souhaitons toutefois rappeler un point structurant : la dynamique démographique doit être pleinement intégrée comme un fil conducteur des politiques régionales.

La capacité à attirer, former et retenir les compétences conditionne directement le développement économique de notre territoire.

Sur ce point, l'enjeu d'attractivité est global : emploi, logement, mobilités, qualité de vie.

Les transitions engagées doivent s'inscrire dans cette logique.

Nous partageons l'objectif de transformation écologique et énergétique. Mais cette transformation doit être conduite de manière pragmatique, en tenant compte des réalités économiques et industrielles.

Cela suppose une approche équilibrée : diversité des solutions énergétiques, sécurisation des approvisionnements, maîtrise des coûts.

L'électrification des usages constitue une trajectoire importante, notamment pour l'industrie et les mobilités. Elle doit être accompagnée et rendue accessible.

Mais elle doit s'inscrire dans un ensemble plus large, cohérent avec les besoins des entreprises et les spécificités des territoires.

Dans ce cadre, trois points nous paraissent essentiels :

- Donner de la visibilité aux entreprises sur les orientations régionales.

- Assurer la cohérence entre les différentes politiques publiques.

- Renforcer l'attractivité globale du territoire. Sur ce dernier point, la Région sait pouvoir nous trouver à ses côtés. Nous en profitons pour faire de la publicité pour les "Journées du Patrimoine Économique" les 2, 3 et 4 octobre prochain dans notre région. Les Journées du patrimoine économique sont un événement dédié à la découverte des entreprises et des savoir-faire qui font la richesse d'un territoire. Inspirées des Journées européennes du patrimoine, elles ouvrent exceptionnellement les portes d'industries, d'ateliers, de sites de production ou encore de sièges d'entreprises, souvent méconnus du grand public. L'objectif est double : valoriser le tissu économique local et rapprocher les citoyens du monde de l'entreprise. À travers des visites, des démonstrations et des rencontres avec des professionnels, ces journées permettent de mieux comprendre les métiers, les innovations et les enjeux économiques actuels. Elles contribuent aussi à renforcer un sentiment de fierté collective, en mettant en lumière celles et ceux qui créent, produisent et innover au quotidien.

Enfin, nous le rappelons : les entreprises sont au cœur de ces transformations.

Leur capacité à investir, recruter et innover conditionnera la réussite des ambitions portées par la Région.

## **Claudine Villain, au nom de la CFDT**

La CFDT est en accord avec l'avis proposé par le CESER sur la déclinaison 2026 du plan de mandat, toutefois nous souhaitons attirer votre attention sur les points du plan de mandat traitant de la formation.

La baisse des dotations de l'État sur les budgets formation est inacceptable dans une période où les mutations de la société sont énormes et systémiques.

Qu'il s'agisse des 25 millions d'euros sur le PRIC ou de la division par deux des budgets de l'apprentissage, la Région aura beau vouloir poursuivre ses ambitions en matière de formation des publics les plus fragiles, des demandeurs d'emploi, des métiers en tension, des filières fragilisées... les contraintes financières imposées par l'État vont remettre en question bien des dispositifs.

À l'heure où les transitions économiques et environnementales sont incontournables, ces annonces vont à contre-courant des mutations qu'il va falloir accompagner.

La formation, qu'elle soit initiale ou continue est essentielle pour que les salariés soient armés pour passer ces transitions et sécuriser leur parcours professionnel. Et nous savons tous qu'en BFC, les reconversions vont s'imposer dans certains secteurs comme l'automobile par exemple.

Pour la CFDT, chercher à résorber les déficits de l'État sur le dos de la formation professionnelle est une erreur stratégique et un calcul à court terme.

France Compétences, en place depuis la réforme de 2018, montre aussi ses limites. La gestion paritaire de la formation que nous avons connu de 1972 à 2018 par les OPCA, répondait aux besoins des salariés, des entreprises et des territoires tout en maîtrisant les équilibres financiers du système. Mais l'État a voulu modifier le modèle de gestion, nous pouvons aujourd'hui faire le constat que le compte n'y est pas avec France Compétences.

Le Conseil régional devra donc faire avec ces restrictions budgétaires et revoir ses priorités au détriment des besoins réels de formation en BFC.

La CFDT votera pour l'avis sur le plan mandat.

## **Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires**

La FSU et SOLIDAIRES émettent des réserves sur la partie industrie de défense et rappelle leur attachement à la paix.

FSU rappelle qu'avec 213 autres signataires internationaux dans le cadre de la COP 26, elle s'est engagée sur les questions liées au désarmement et à l'impact environnemental des activités militaires. Elle est signataire d'une pétition internationale, adressée aux gouvernements, exigeant que les activités militaires soient prises en compte dans les politiques visant à

limiter le changement climatique. Le gouvernement français, qui dirige l'armée la plus importante de l'UE, doit prendre en compte l'impact environnemental des activités militaires et de l'industrie de défense et délivrer des données transparentes et fiables à ce sujet. La réduction des émissions liées aux activités militaires ne peut passer que par un désarmement et une baisse des dépenses afférentes, qui doivent être réorientées vers les dépenses à effectuer pour la transition énergétique et climatique et les services publics.

Il nous paraît important pour la Région de ne pas "se rendre complice de cette escalade et course à l'armement" sous prétexte de "niche économique" et de ne pas se fourvoyer dans une économie de défense mortifère sous prétexte d'accompagner les mutations des filières (notamment automobile).

Pour la FSU et Solidaires, la Région BFC se doit de concentrer principalement sa stratégie économique sur la transition énergétique et climatique, de favoriser l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'accélération de LA NÉCESSAIRE RELOCALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION dans le cadre d'un modèle d'agriculture raisonnée et raisonnable favorable à la biodiversité, au profit du développement rural et des territoires de notre région

La FSU et solidaires ont bien conscience que l'actualité ne joue pas en la faveur des pacifistes mais il ne nous semble pas judicieux de nous taire en laissant la place et la voix aux discours militaristes de tous bords même au niveau régional, discours poussant à une militarisation du monde, à des velléités bellicistes et qui mettent en péril l'humanité.

Au-delà du danger à court, moyen et long termes, les dépenses militaires se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples. La FSU et Solidaires appellent de leurs vœux une dynamique unitaire en faveur de la paix et réaffirment leur volonté de lutter pour un monde de justice, de solidarité et de paix, respectueux des droits humains et de la planète. La FSU et Solidaires revendiquent l'arrêt des ventes d'armes, qui alimentent les conflits en cours.

Enfin, les préconisations des Nations Unies trouvent un écho particulier. "En cette période de turbulences, de bouleversements et d'incertitudes, il est essentiel que chacun prenne des mesures concrètes en faveur de la paix".

La FSU ET SOLIDAIRES s'abstiendront sur l'avis de déclinaison du plan de mandat 2026.